

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement et de la protection des espaces

Arrêté D3-2009 n° 245

**Schéma d'aménagement et de gestion
des eaux du bassin versant de l'Authion**

Commission locale de l'eau

Modificatif

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29, R 212-30 et R 212-31 ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 mars 2009 portant nomination (directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Indre-et-Loire) D3-2004 n° 937 du 26 novembre 2004 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Authion ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 597 du 5 septembre 2005 modifié fixant la composition de la commission locale de l'eau chargée d'élaborer, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Authion ;

Vu les modifications intervenues dans la représentation de la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire ;

Arrête :

Art. 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Authion fixée à l'article 2 de l'arrêté D3-2005 n° 597 du 5 septembre 2005 modifié est ainsi modifiée :

(les changements apparaissent en caractères gras)

1) Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux
(26 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :

titulaire : Mme Sophie SARAMITO

suppléante : Mme Colette MEELDIJK

Conseil régional du Centre :

titulaire : Mme Denise FERRISSE

suppléant : M. Jean-Marie BEFFARA

Conseil général de Maine-et-Loire :

M. Allain RICHARD

Conseil général d'Indre-et-Loire :

M. Pierre JUNGES

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire

M. Joël BIGOT, vice-président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole

M. Dominique SIBILEAU, vice-président de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement

M. Jean-Patrick DEFOURS, vice-président de la communauté de communes de Beaufort-en-Anjou

M. Guy JAMERON, président du SIAEP de la région de Beaufort en Vallée

M. Etienne MOREAU, président du SI pour l'aménagement du Haut Lathan

M. Gontran RAGUIN, délégué du SIAEP de La Bohalle-La Daguenière

M. Joël LE COZ, président du SIAEPA de Saint Clément-Saint Martin

M. Jean-Jacques FALLOURD, président du SI pour l'aménagement du Couasnon

M. Pascal GROSBOIS, délégué du SI eau et assainissement de l'agglomération baugeoise

M. Bernard GUERET, président du SIVU de La Bohalle-La Daguenière

M. Michel RUAULT, président du Syndicat mixte Loire-Authion

M. Patrick ROUSSEAU, adjoint au maire de Brion

M. Hubert d'OYSONVILLE, conseiller municipal de Chavaignes

M. Jean-Luc DESPEIGNES, adjoint au maire des Rosiers-sur-Loire

Représentants nommés sur proposition de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire

M. Dominique FLABOT, maire de Courcelles de Touraine

M. Dominique SAUR, maire de Channay sur Lathan

M. Paul LE METAYER, maire de Savigné sur Lathan

Mme Danielle THIRY, présidente du SIAEP de la Région de Bourgueil

M. Gérard LINTÉO, président du Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du Bassin de l'Authion

Entente interdépartementale Maine-et-Loire - Indre-et-Loire pour l'aménagement de la vallée de l'Authion

Mme Marie-Pierre MARTIN

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

M. Claude MAINGUY

Etablissement public Loire

M. Jean-Michel MARCHAND

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres) :

Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

titulaire : M. Yves ELKOUBBI

Fédération de l'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

titulaire : M. Michel LANGA

suppléant : M. François CHEVALET

Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir 49 :

M. Lucien THOREUX

Association des usagers de l'eau du Nord Authion :

M. Jean Maurice LÉROY

Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire :

titulaire : M. Guy de CHAULIAC

suppléant : M. Jean-Marc LACARELLE

Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée

Titulaire : M. Jean-Denis LAMBERT

suppléant : M. Christian BARILLÉ

Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire :

titulaire : M. Jeannick CANTIN

suppléante : Mme Nathalie BESSONNEAU

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

M. Hubert FLAMAND

Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire :

titulaire : Mme Monique MESLET

suppléant : M. Michel CHARTIER

Chambre de commerce et d'industrie Touraine:

titulaire : M. Jacques COULY

suppléant : M. Raphaël PAUL

Fédération de la Sauvegarde de l'Anjou :

titulaire : M. Yves LEPAGE

suppléant : M. Guillaume PAIN

Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Anjou :

M. Gilles MOURGAUD

Association ANPER-TOS :

titulaire : M. Josselin de LESPINAY

suppléant : M. Michel DURAND

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (12 membres) :

le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Saumur,
le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant,
le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Maine-et-Loire ou son représentant,
deux représentants de la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Maine-et-Loire
le chef du Service régional de la protection des végétaux ou son représentant,
le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt d'Indre-et-Loire ou son représentant,
le directeur départemental de l'équipement d'Indre-et-Loire ou son représentant,
le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques ou son représentant,

Art. 2 : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Art. 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à ANGERS, le **29 MAI 2009**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Louis LE FRANC